

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le salon des
ARTS
VISUELS
DE BROSSARD

Date limite : 26 janvier 2019

Madame Monsieur

À cocher pour diffusion sur le cartel

Nom : _____

Prénom : _____

Nom d'artiste : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Tél. : _____

Cell. : _____

Courriel : _____

Site web ou FB : _____

Êtes-vous âgé de moins de 35 ans? Oui Non

Je m'inscris comme peintre

Je m'inscris comme sculpteur

Veillez noter que les informations demandées ci-dessous sont obligatoires et ne pourront être modifiées. ▼

1. _____
Titre œuvre 1

Discipline/médium _____ Prix de vente _____

Dimensions en po avec l'encadrement, le cas échéant (hauteur X largeur X profondeur)

2. _____
Titre œuvre 2

Discipline/médium _____ Prix de vente _____

Dimensions en po avec l'encadrement, le cas échéant (hauteur X largeur X profondeur)

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des modalités relatives au *Salon des arts visuels 2019* et accepte de m'y conformer.

Je joins à ce formulaire un chèque ou un mandat-poste de 50 \$ couvrant les frais d'inscription.

Je suis intéressé(e) à être bénévole pendant le *Salon des arts visuels*.

Signature : _____

Date : _____

Le salon des **ARTS** VISUELS DE BROSSARD

3 000 \$ en prix dont un prix spécial pour un artiste prometteur de la relève!

SOIRÉE D'OUVERTURE

Vernissage et dévoilement des prix
SUR INVITATION

Le jeudi 26 septembre, à 19 h

EXPOSITION | Entrée libre

VENDREDI 27 SEPTEMBRE | de 13 h à 21 h

SAMEDI 28 SEPTEMBRE | de 13 h à 21 h

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE | de 13 h à 17 h

Centre socioculturel Alphonse Lepage
7905, avenue San Francisco
Brossard (Québec) J4X 2A4

Renseignements : 450 923-6311

Formulaire aussi accessible à brossard.ca/SAV

NOUVELLES
DATES

Le salon des **ARTS** VISUELS

DE BROSSARD
Du 27 au 29
septembre 2019

**Appel aux artistes
peintres et sculpteurs!**

Inscription : JUSQU'AU 26 JANVIER 2019

THÈME DE CRÉATION SUGGÉRÉ
Aire du temps

ADMISSIBILITÉ ET RÉGLEMENTS

- L'âge minimum requis est de 17 ans.
- Le *Salon* s'adresse aux artistes peintres et sculpteurs.
- Le nombre d'œuvres par artiste est de deux, soit en peinture, soit en sculpture.
- Les disciplines suivantes sont acceptées : dessin, peinture, gravure, technique mixte et sculpture.
- La photographie, les médiums privilégiés par les métiers d'art, les œuvres réalisées entièrement à l'aide de techniques numériques ainsi que les toiles composées d'éléments multiples **ne sont pas acceptés**.
- Les œuvres doivent être récentes et différentes de celles présentées lors des éditions précédentes.
- **Créations originales de l'artiste seulement.** Aucune copie ou reproduction, en tout ou en partie, d'une œuvre existante ne sera acceptée.
- Les dimensions maximales acceptées sont les suivantes:
 - **tableau** : 40 po X 40 po (102 cm X 102 cm), **incluant l'encadrement**.
 - **sculpture** : 7 pi X 4 pi X 4 pi (214 cm en hauteur X 122 cm en largeur X 122 cm en profondeur).

Toute œuvre excédant ces dimensions sera refusée.

Les tableaux doivent être :

- encadrés ou présentés sur une toile galerie : la finition doit être impeccable.
- secs et prêts à accrocher
- prêts à suspendre avec œillets et fil de fer bien tendu ne dépassant pas le haut de la toile.
- identifiés à l'endos : nom, numéro de téléphone, titre, dimensions.

Les sculptures doivent être :

- autoportantes ou présentées sur socle de l'artiste.

Aucune sculpture destinée à être accrochée ne sera acceptée.

L'exposant assume la pleine responsabilité de ses œuvres (assurances feu, perte, vol, bris accidentel et vandalisme), la Ville de Brossard se désistant de toute responsabilité à cet égard.

Le non-respect de ces règlements entraînera le refus de l'œuvre.

DÉPÔT ET RÉCUPÉRATION

- Les œuvres doivent obligatoirement être déposées au Centre socioculturel Alphonse Lepage le **dimanche 22 septembre 2019, entre 11 h et 16 h.**
- L'artiste devra récupérer ses œuvres le **dimanche 29 septembre de 17 h 15 à 17 h 45 ou le lundi 30 septembre de 16 h à 19 h.**

VENTE

- Aucun pourcentage ne sera perçu par l'organisation.
- Les œuvres seront mises en vente au prix déterminé par l'artiste lors de l'inscription.

IMPLICATION BÉNÉVOLE

Le comité est à la recherche de bénévoles afin d'aider au dépôt des œuvres, à leur accrochage et principalement pour assurer l'accueil des visiteurs lors de l'événement. Des plages de quelques heures vous seront confiées selon votre disponibilité. Si vous souhaitez vous impliquer bénévolement, manifestez-vous en vous identifiant dans le Formulaire d'inscription ci-joint.

PRIX ET MENTIONS

Un jury sera chargé d'identifier les récipiendaires des prix et mentions remis lors du vernissage, le jeudi 26 septembre :

- **Prix d'excellence en peinture – 750 \$**
- **Prix d'excellence en sculpture – 750 \$**
- **Prix de la relève – 250 \$**
(à un artiste âgé entre 17 et 35 ans)
- **Mention d'honneur en peinture - 250 \$**
- **Mention d'honneur en sculpture - 250 \$**
- **Prix pour la meilleure illustration du thème - 250 \$**

Deux prix *Coup de cœur* du public (250 \$ volet peinture et 250 \$ volet sculpture) seront remis lors de la clôture du *Salon*, le dimanche 29 septembre.

INSCRIPTION

- Les Frais d'inscription de 50\$ sont payables par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Ville de Brossard. Ils incluent les taxes et ne sont pas remboursables.
- **Places limitées.**
- Les Formulaires et les Frais d'inscription doivent être retournés au plus tard le **26 janvier 2019**, à l'adresse suivante :

LE SALON DES ARTS VISUELS

Loisir, culture et vie communautaire
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Renseignements : 450 923-6311

Note : Toute personne qui participe au *Salon des arts visuels* autorise la Ville de Brossard à publier des photographies prises au cours de l'événement dans ses divers outils de communication.